

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2757

13 novembre 2012

SOMMAIRE

Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l.	132314	MP Participations S.à r.l.	132336
DBSAM Funds	132332	MSPRE NPL S.A.	132328
Dominiona S.à r.l.	132318	New Finance S.A.	132330
European Business Air Charter	132336	New Fortune S.A.	132330
Fimalac Developpement	132311	Nexar Capital Group	132328
First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l.	132331	Nizo Investments S.A.	132331
HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l.	132305	Noe Participations	132331
HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l.	132308	Noe Participations	132331
Jolimon Investments S.à r.l.	132332	No Limits Web & Print S.à r.l.	132329
Mapalou S.A.	132336	Noo Fortune S.A.	132333
Mazzoni Shoes Services S.à r.l.	132318	Noo Noodles S.A.	132333
McKey Luxembourg S.à r.l.	132314	Norica Holding S.à r.l.	132329
MDCP V Cloud II s.à r.l.	132298	Nyomdaker S.à r.l.	132330
Melchior International S.A.	132297	ODSI Luxembourg S.A.	132334
Metalltechnik Aktiengesellschaft	132324	OffCo 1 S.à r.l.	132333
MFR Castel Romano S.à r.l.	132324	Office Properties Investment Trust S.à r.l.	132333
M&G Real Estate Finance 1 Co	132325	Oko Investments 2, S.à r.l.	132334
Miralux S.A.	132324	Oldalinvest S.C.A.	132334
Mira-Rio S.A.	132328	Omicron Distribution S.à r.l.	132335
MMR Russia S.à r.l.	132327	Omicron Distribution S.à r.l.	132335
Mobadwin	132290	OPIT A S.à r.l.	132336
Monade Properties S.A.	132327	Provendis S.A.	132334
Mondial Machines S.à r.l.	132327	VERVAEKE Luxembourg S.A.	132330
Mozart S.A.	132328	Wichford VGB Holding S.à r.l.	132329
		Xea S.A.	132335

Mobadwin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 171.259.

In the year two thousand twelve, on the eighth of October.

Before Maître Marc LECUIT, Civil law notary residing in Mersch,

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the partners (the "Partners") of MOBADWIN (the "Company") having its registered office at L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 171259, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2460 dated October 3rd, 2012.

The meeting is presided by Mrs. Khadigea KLINGELE, lawyer, residing professionally in Mersch.

The Meeting elects as scrutineer Maître Denis LENFANT, attorney at law, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The Partners present or represented and the number of units held in the capital of the Company by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, the one thousand (1,000) units representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Partners exercising the powers given to the extraordinary general meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 18 of the articles of incorporation suppression of the allocation of the profits or liquidation proceeds among the classes of corporate units.

2. Acknowledgement to the current share capital representation.

3. Suppression of (i) the nominal value of the corporate units and (ii) the class of corporate units.

4. Reduction of the number of corporate units issued by the Company and acknowledgement to the capital representation.

5. Acknowledgement to the corporate units transfer between the Partners.

6. Creation of two classes of corporate units.

7. Capital increase by an amount of three thousand six hundred sixty euros eighty-eight cents (EUR 3,660.88) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.00) to sixteen thousand six hundred sixty euros eighty-eight cents (EUR 16,660.88) by the issuance of two hundred sixty-eight (268) class B corporate units fully paid up through a contribution in cash and subject to the payment of a global share premium amounting to one hundred twenty-one thousand three hundred thirty-nine euros twelve cents (EUR 121.339,12).

8. Acknowledgement of new partners.

9. Subsequent amendment of the articles of incorporation of the Company.

10. Amendment of article 11 of the article of incorporation of the Company.

11. Statutory appointments.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously decided to amend article 18 of the articles of incorporation which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth (10%) of the issued capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles of Incorporation, the sole manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by:

- the unanimity of the holders of the Company's Class A Corporate Unit, and
- a majority representing more than half of the holders of the Company's Class B Corporate Units."

Second resolution

The Meeting unanimously acknowledged that to date the corporate capital of the Company is represented by one thousand (1,000) corporate units each of a nominal value of thirteen (13) euros.

These corporate units are split among two classes A and B.

The corporate units are currently by the Partners held as follows:

1. Mr. Renaud MIGEOT, manager, born on 3 July 1968 at B-Namur, residing at B-5380 Fernelmont, 10, rue Baras,
 - Hundred (100) Class A Corporate Units
 - Two hundred sixty-five (265) Class B Corporate Units
2. Mr. Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, manager, born on 31 January 1970 at B-Etterbeek, residing at L-8363 Hagen, 3, rue Randlingen,
 - hundred (100) Class A Corporate Units
 - one hundred seventy (170) Class B Corporate Units
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS, avocat registered with the Barreau de Liège, born on 19 January 1976 at B-Etterbeek, residing at B-4020 Liège, 44 quai des Ardennes,
 - Hundred (100) Class A Corporate Units
 - Two hundred sixty-five (265) Class B Corporate Units

Third resolution

The Meeting unanimously decides the suppression of the nominal value of the corporate units and the suppression of the split of the corporate units among two classes. So, the corporate units are held by the Partners as follows:

1. Mr. Renaud MIGEOT, prenamed,
 - Three hundred sixty-five (365) corporate units
2. Mr. Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, prenamed
 - Two hundred seventy (270) corporate units
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS prenamed
 - Three hundred sixty-five (365) corporate units

Fourth resolution

The Meeting unanimously decides to reduce the number of units representing the corporate capital of the Company. The number of corporate units is currently set at one thousand (1,000) and is reduced to nine hundred fifty-two (952). The proportional sharing of the corporate units among the Partners, including, as far as necessary, a transfer of parts of corporate units, becomes:

1. Mr. Renaud MIGEOT, prenamed,
 - Three hundred forty-seven (347) corporate units
2. Mr. Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, prenamed
 - Two hundred fifty-eight (258) corporate units
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS prenamed
 - Three hundred forty-seven (347) corporate units

At this moment of the Meeting, the Chairman requests the Notary to interrupt the meeting.

After this interruption, the Chairman requests the notary to act that:

Fifth resolution

The Meeting notices and acknowledges that:

1. Mr. Renaud MIGEOT, prenamed, has sold by an agreement made under private deed dated today, eleven (11) corporate units of the Company to Mr Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, prenamed.

2. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS prenamed, has sold by an agreement made under private deed dated today, eleven (11) corporate units of the Company to Mr Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, prenamed, (both transfers of units will be hereafter referred to the "Units Transfers").

Copies of the transfer deeds after being signed "ne varietur" by the appearing persons and the Notary will remain attached to the present minutes for the purpose of registration.

So, the corporate units are held by the Partners as follows:

1. Mr. Renaud MIGEOT, prenamed,
 - Three hundred thirty-six (336) corporate units
2. Mr. Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, prenamed,
 - Two hundred eighty (280) corporate units
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS prenamed,

- Three hundred thirty-six (336) corporate units

Intervention by Mr. Jean-Michel VAN LIPPEVELDE and Mr. Renaud MIGEOT acting as managers of the Company

Mr. Jean-Michel VAN LIPPEVELDE and Mr. Renaud MIGEOT, both prenamed, acting as managers of the Company, decide to acknowledge to the Units Transfers in the name and on behalf of the Company, such acknowledgement exempts the Partners from the notifications as defined by article 190 of the law dated 10 August 1915 concerning the commercial companies, as modified, and reverting to article 1690 of the civil code.

Sixth resolution

The Meeting decides unanimously to modify the representation of the corporate capital of the Company by the creation of corporate units of class A ("Class A") and class B ("Class B").

The Meeting unanimously decides that the corporate units are held by the Partners as follows:

1. Mr. Renaud MIGEOT, prenamed,
 - One hundred twenty-two (122) Class A Corporate Units
 - Two hundred fourteen (214) Class B Corporate Units
2. Mr. Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, prenamed,
 - One hundred twenty-two (122) Class A Corporate Units
 - One hundred fifty-eight (158) Class B Corporate Units
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS, prenamed,
 - One hundred twenty-two (122) Class A Corporate Units
 - Two hundred fourteen (214) Class B Corporate Units

Seventh resolution

It is decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of three thousand six hundred sixty euros eighty-eight cents (EUR 3,660.88) so as to raise it from its current amount of thirteen thousand euros (EUR 13,000.00) to sixteen thousand six hundred sixty euros eighty-eight cents (EUR 16,660.88) by the issuance of two hundred sixty-eight (268) class B corporate units fully paid up through a contribution in cash and subject to the payment of a global share premium amounting to one hundred twentyone thousand three hundred thirty-nine euros twelve cents (EUR 121,339.12)

Eighth resolution

It is decided to acknowledge as new partners:

- BOVASA a public limited company having its registered seat at L2159 Mondorf, 18, rue de Mondorf and registered with the RCS, Luxembourg under number B106272 to the subscription of one hundred thirty-four (134) class B corporate units;
- Mr. Bruno LEONARDELLI, consultant, born on 31 March 1966 at B-Charleroi, and having its domicile at B-6250 Roselies, 36, rue des Ecureuils to the subscription of one hundred thirty-four (134) class B corporate units.

Subscription - Payment

Afterwards:

- BOVASA, prenamed, represented by Maître Denis Lenfant, prenamed, by virtue of a power of attorney, declares to subscribe to one hundred thirty-four (134) class B corporate units and to pay them in full by a contribution in cash for an amount of one thousand eight hundred thirty euros forty-four cents (EUR 1,830.44) and the payment of a share premium amounting to sixty thousand six hundred sixty nine euros fifty-six cents (EUR 60,669.56).
- Mr. Bruno LEONARDELLI, prenamed, represented by Maître Denis Lenfant, prenamed, by virtue of a power of attorney, declares to subscribe to one hundred thirty-four (134) class B corporate units and to pay them in full by a contribution in cash for an amount of one thousand eight hundred thirty euros forty-four cents (EUR 1,830.44) and the payment of a share premium amounting to sixty thousand six hundred sixty nine euros fifty-six cents (EUR 60,669.56).

The said proxies, after have been signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

The Company has, as from now, the amount of is at the disposal of the Company .

The amount of one hundred twenty-five thousand euros (EUR 125,000) is thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Ninth resolution

As a consequence of the resolution taken, the Partners resolve to amend article 6 of the articles of incorporation, which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at sixteen thousand six hundred sixty euros eighty-eight cents (EUR 16,660.88), represented by:

- Three hundred sixty-six (366) class A corporate units ("Class A Corporate Units");
- Eight hundred fifty-four (854) class B corporate units ("Class B Corporate Units")."

Tenth resolution

It is unanimously decided to amend article 11 of the articles of incorporation which shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 11.** The Company is managed by at least one (1) Class A Manager and at least one (1) Class B Manager, appointed and revoked by the general meeting of the partners.

The holders of Class A Corporate Units shall have the exclusive right to designate candidates to be appointed Class A Managers of the Company. The holders of Class B corporate units shall have the exclusive right to designate candidates to be appointed Class B Manager of the Company.

All managers together will constitute the board of managers (the "Board of Managers").

The Board of Managers shall appoint a chairman (the «Chairman») among its Class A Managers.

The Board of Managers convenes upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time one or more managers so request.

The Board of Managers can deliberate and act validly only if at least one (1) member of each class is present or represented.

The decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the vote held by the Chairman or the person replacing him/her has the casting vote.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another manager of the same class as him as his or her proxy.

Resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions or multiple copies of an identical resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every manager. In addition, managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

In addition, any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting."

Eleventh resolution

It is unanimously decided that the Board of Managers of the company will be as of today constituted of:

- Class A Manager: Mr. Renaud MIGEOT, prenamed.
- Class B Manager: Mr. Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, prenamed.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, know to the notary with their name, surname, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le huit octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire (l' «Assemblée») des associés (les «Associés»), de la société à responsabilité limitée MOBADWIN (la «Société»), ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 171259, constituée suivant

acte reçu le 5 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2460 daté du 3 octobre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Khadigea KLINGELE, juriste, avec adresse professionnelle à Mersch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Denis LENFANT, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les Associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les mille (1.000) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les Associés exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont préalablement été informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 18 des statuts -suppression de la répartition des bénéfices et du boni de liquidation entre les classes de parts.

2. Constat relatif à la représentation du capital social.

3. Abolition de (i) la valeur nominale des parts sociales et (ii) des classes de parts.

4. Réduction du nombre de parts sociale émises par la Société et constat de la répartition des parts sociales entre Associés.

5. Constat du transfert de parts entre Associés.

6. Création de deux classes de parts sociales.

7. Augmentation du capital social à concurrence de trois mille six cent soixante euros quatre-vingt-huit cents (EUR 3.660,88) pour le porter de son montant actuel de treize mille (EUR 13.000) à seize mille six cent soixante quatre-vingt-huit cents (EUR 16.660,88) par l'émission de deux cent soixante-huit (268) parts sociales nouvelles de classe B, par apport en numéraire, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à cent vingt-et-un mille trois cent trente-neuf euros douze cents (EUR 121.339,12).

8. Agrément de nouveaux associés – souscription et libération.

9. Modifications afférente des statuts.

10. Modification de l'article 11 des statuts – création de deux classes de gérants.

11. Nomination statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise que pour autant qu'elle soit adoptée par un ou plusieurs associés représentant:

- l'unanimité des associés détenteurs du capital social représenté par les Parts Sociales de Classe A, et,
- plus de la moitié des associés détenteurs du capital social représenté par les Parts Sociales de Classe B».

Deuxième résolution

L'Assemblée constate à l'unanimité qu'au jour de l'Assemblée le capital social de la Société est représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de treize (13) euros chacune.

Ces parts sont réparties en deux classes nommées A et B.

La répartition des parts entre les Associés est actuellement la suivante:

1. Monsieur Renaud MIGEOT, chef d'entreprise, né le 3 juillet 1968 à B-Namur, demeurant à B-5380 Fernelmont (Belgique), 10, rue Baras:

- Cent (100) parts sociales de Classe A
- Deux cent soixante-cinq (265) parts sociales de Classe B

2. Monsieur Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, chef d'entreprise, né le 31 janvier 1970 à B-Etterbeek, demeurant à L-8363 Hagen Luxembourg, 3, rue Randlingen:

- Cent (100) parts sociales de Classe A
- Cent soixante-dix (170) parts sociales de Classe B

3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS, avocat, né le 19 janvier 1976 à Etterbeek (Belgique), demeurant à B-4020 Liège (Belgique), 44 quai des Ardennes:

- Cent (100) parts sociales de Classe A
- Deux cent soixante-cinq (265) parts sociales de Classe B

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité la suppression de la valeur nominale des parts sociales et la suppression des classes de parts sociales. La répartition des parts sociales entre les Associés est donc la suivante:

1. Monsieur Renaud MIGEOT, pré-qualifié:
 - Trois cent soixante-cinq (365) parts sociales
2. Monsieur Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, pré-qualifié:
 - Deux cent soixante-dix (270) parts sociales
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS, pré-qualifié:
 - Trois cent soixante-cinq (365) parts sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de la réduction du nombre de parts sociales émises en représentation du capital social. Le nombre de parts émises passe de mille (1.000) à neuf cent cinquante-deux (952). La répartition proportionnelle des parts entre les Associés avec cession, pour autant que de besoin, de fractions de part, devient donc d'un commun accord la suivante:

1. Monsieur Renaud MIGEOT, pré-qualifié:
 - Trois cent quarante-sept (347) parts sociales
2. Monsieur Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, pré-qualifié:
 - Deux cent cinquante-huit (258) parts sociales
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS, pré-qualifié:
 - Trois cent quarante-sept (347) parts sociales

A ce moment de l'Assemblée le Président demande au notaire instrumentant d'interrompre la réunion.

Après cette interruption, le Président prie le notaire instrumentant de bien vouloir acter que:

Cinquième résolution

L'Assemblée constate et approuve que

1. Monsieur Renaud MIGEOT, pré-qualifié a cédé par acte sous seing privé daté de ce jour onze parts sociales de la Société à Monsieur Jean-Michel VAN LIPPEVELDE pré-qualifié;

2. Monsieur Alexandre Nassif DAMMOUS, pré-qualifié, a cédé par acte sous seing privé daté de ce jour onze parts sociales de la Société à Monsieur Jean-Michel VAN LIPPEVELDE pré-qualifié (ci-après les «Cessions de Parts»).

Copie desdites cessions, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

La répartition des parts sociales entre les Associés est dorénavant la suivante:

1. Monsieur Renaud MIGEOT, pré-qualifié:
 - Trois cent trente-six (336) parts sociales
2. Monsieur Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, pré-qualifié:
 - Deux cent quatre-vingt (280) parts sociales
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS, pré-qualifié:
 - Trois cent trente-six (336) parts sociales

Intervention de Messieurs Jean-Michel VAN LIPPEVELDE et de Renaud MIGEOT en leur qualité de gérants de la Société

Messieurs Jean-Michel VAN LIPPEVELDE et Renaud MIGEOT, pré-qualifiés, agissant en leur qualité de gérant, décident d'accepter les Cessions de Parts au nom et pour le compte de la Société, dispensant ainsi les Associés des formalités de notification prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, renvoyant à l'article 1690 du Code civil.

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier la représentation du capital social de la Société et de créer deux catégories de parts sociales une première classe de catégorie A («Classe A») et une deuxième classe de catégorie B («Classe B»).

L'Assemblée décide à l'unanimité que la répartition des parts entre les Associés est la suivante:

1. Monsieur Renaud MIGEOT, pré-qualifié:
 - Cent vingt deux (122) parts sociales de Classe A
 - Deux cent quatorze (214) parts sociales de Classe B
2. Monsieur Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, pré-qualifié:
 - Cent vingt deux (122) parts sociales de Classe A
 - Cent cinquante huit (158) parts sociales de Classe B
3. Maître Alexandre Nassif DAMMOUS, pré-qualifié:
 - Cent vingt deux (122) parts sociales de Classe A
 - Deux cent quatorze (214) parts sociales de Classe B

Septième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trois mille six cent soixante euros quatre-vingt-huit cents (EUR 3.660,88) pour le porter de son montant actuel de treize mille (EUR 13.000) à seize mille six cent soixante quatre-vingt-huit cents (EUR 16.660,88) par l'émission de deux cent soixante-huit (268) parts sociales nouvelles de classe B, par apport en numéraire, ce moyennant paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à cent vingt-et-un mille trois cent trente-neuf euros douze cents (EUR 121.339,12).

Huitième résolution

Il est décidé d'admettre au statut de nouveaux associés:

- BOVASA une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège statutaire à L-2159 Mondorf, 18, rue de Mondorf et enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 106272 à la souscription de cent trente-quatre (134) parts sociales de classe B;
- Monsieur Bruno LEONARDELLI, consultant, né le 31 mars 1966 à B-Charleroi, résident à B-6250 Roselies, 36, rue des Ecureuils à la souscription de cent trente-quatre (134) parts sociales de classe B.

Souscription - Libération

Ensuite:

- BOVASA, pré-qualifiée, représentée par Maître Denis LENFANT, prénommé, en vertu d'une procuration à lui délivrée, a déclaré souscrire à 134 (cent trente-quatre) parts sociales de classe B et les libérer intégralement en numéraire pour un montant de mille huit cent trente euros quarante-quatre cents (EUR 1.830,44) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de soixante mille six cent soixante-neuf euros cinquante-six cents (EUR 60.669,56);
- Monsieur Bruno LEONARDELLI, pré-qualifié, représenté par Maître Denis LENFANT, prénommé, en vertu d'une procuration à lui délivrée, a déclaré souscrire à 134 (cent trente-quatre) parts sociales de classe B et les libérer intégralement en numéraire pour un montant de mille huit cent trente euros quarante-quatre cents (EUR 1.830,44) et moyennant le paiement d'une prime d'émission de soixante mille six cent soixante-neuf euros cinquante-six cents (EUR 60.669,56).

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

La Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à seize mille six cent soixante quatre-vingt-huit cents (EUR 16.660,88), représenté par:

- trois cent soixante-six (366) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- huit cent cinquante-quatre (854) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B").»

Dixième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est administrée par au moins un (1) gérant de classe A et par au moins un (1) gérant de classe B, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Les détenteurs des Parts Sociales de Classe A ont le droit exclusif de nommer les candidats à nommer au poste de gérant de classe A. Les détenteurs des Parts Sociales de Classe B ont le droit exclusif de nommer les candidats à nommer au poste de gérant de classe B.

Les gérants formeront ensemble le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»)

Le Conseil de Gérance choisira un président parmi les gérants de classe A (le «Président»).

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un ou plusieurs gérants le demandent.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et agir seulement si au moins un (1) gérant de chaque classe est présent ou représenté.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas de partage, le vote du Président ou de son représentant est prépondérant.

Tout membre du Conseil de Gérance peut se faire représenter à une réunion du conseil par un autre gérant de la même classe, en tant que mandataire, sur base d'un pouvoir écrit en original, par fax, télégramme, télex ou e-mail sur lequel une signature électronique, qui est reconnue en droit luxembourgeois, a été apposée.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de Gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée à cet effet. Ces résolutions peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et signées, manuellement ou électroniquement au moyen de la signature électronique qui est valable en droit luxembourgeois, par chaque et tous les gérants. Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature apposée.

En outre, tout membre du Conseil de Gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.»

Onzième résolution

Il est décidé à l'unanimité que le Conseil de Gérance de la Société sera dès ce jour composé comme suit:

- Gérant de classe A: Monsieur Renaud MIGEOT, pré-qualifié.
- Gérant de classe B: Monsieur Jean-Michel VAN LIPPEVELDE, pré-qualifié.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. KLINGELE, D. LENFANT, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2012. Relation: MER/2012/2390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 15 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134584/412.

(120177120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Melchior International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134604/9.

(120177836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

MDCP V Cloud II s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.015.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Madison Dearborn Capital Partners V-C, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Companies Register (Divisions of Corporation) under number 4057379 and having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, U.S.A.,

duly represented by Me Madia Camara, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given.

2) Madison Dearborn Capital Partners V Executive-A, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Delaware Companies Register under number 4148463 and having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, U.S.A.,

duly represented by Me Madia Camara, prenamed, by virtue of a proxy given.

The said proxies, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have requested the notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they wish to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial, or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire or through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trademarks, copyrights, any other franchise rights and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, license or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, affiliate or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary, affiliate or any other company in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans or advances; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "MDCP V Cloud II S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000) represented by two million (2,000,000) shares with a nominal value of one Canadian dollar cent (CAD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, liquidation or dissolution, the shares of the deceased, liquidated or dissolved shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy, liquidation, dissolution or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. In case of several managers, the board of managers may be composed of class A managers and class B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of two (2) managers, and in the case of appointment of A and B managers by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorization.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, of which at least one

(1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 21. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2012.

2) Interim dividends may also be paid during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares as follows:

Madison Dearborn Capital Partners V-C, L.P. aforementioned, paid nineteen thousand two hundred and seventy Canadian dollars and eleven cents (CAD 19,270.11) in subscription for one million nine hundred twentyseven thousand and eleven (1,927,011) shares.

Madison Dearborn Capital Partners V Executive-A, L.P. aforementioned, paid seven hundred twenty-nine Canadian dollars and eighty-nine cents (CAD 729.89) in subscription for seventy-two thousand nine hundred and eighty-nine (72,989) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,200.-.

Resolutions of the general meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as fully convened, have thereupon passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period with immediate effect:
 - a) Mr. Zaid F. Alsikafi, A manager, with professional address at Three First National Plaza, Suite 4600, Chicago, Illinois 60602, United States of America, born on 21 June 1975 in Kentucky (United States of America); and
 - b) Mr. Philippe Leclercq, B manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born on 18 May 1968 in Liège (Belgium).
3. The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Madison Dearborn Capital Partners V-C, L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware (Divisions of Corporations) sous le numéro 4057379 et ayant son siège social à National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis,

ici représentée par Me Madia Camara, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) Madison Dearborn Capital Partners V Executive-A, L.P., une limited partnership constituée et existant selon les lois de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 4148463 et ayant son siège social à National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis,

ici représentée par Me Maria Camara, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société inclut la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles, financières ou autres; d'acquérir ou moyennant des participations,

apports, souscriptions, achats ou options, négociations ou de toute autre manière toutes les titres, droits, brevets, marques, droits d'auteur et autres droits de franchise et licences ainsi que tout autre droit de propriété, droits et intérêts de propriété estimés utiles par la Société, et, généralement, de tenir, de gérer, de développer, de vendre, de donner en licence et de disposer de ces droits, en tout ou partie, pour les raisons que la Société estime utiles, et en particulier, en ce qui concerne des actions et titres détenus dans d'autres sociétés qui acquièrent la même chose; d'entrer, d'assister ou de participer dans des transactions financières, commerciales et autres, et de donner à chaque société mère, filiales, ou société du groupe, ou à toute autre société associée en quelque manière que ce soit avec la Société ou la société de mère susvisée, filiale ou société du groupe et toute autre société dans laquelle la Société détient un intérêt financier direct ou indirect, toute assistance, prêt ou avance; de prêter et de collecter des fonds de quelque manière que ce soit et d'assurer le remboursement des sommes empruntées.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, technique ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «MDCP V Cloud II S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000), représenté par deux millions (2.000.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar cent canadien (CAD 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès, liquidation ou dissolution d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture, la liquidation ou la dissolution de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégories A et B par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou par la signature de tout représentant dûment autorisé dans les limites d'une telle autorisation.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.
- 2) Des dividendes intérimaires pourront être distribués dans le premier exercice social.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Madison Dearborn Capital Partners V-C, L.P. susvisée, a payé dix-neuf mille deux cent soixante-dix dollars canadiens et onze cents canadiens (CAD 19.270,11) afin de souscrire les un million neuf cent vingt-sept mille et onze (1.927.011) parts sociales de la Société.

Madison Dearborn Capital Partners V Executive-A, L.P. susvisée, a payé sept cent vingt-neuf dollars canadiens et quatre-vingt-neuf cents canadiens (CAD 729,89) afin de souscrire les soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-neuf (72.989) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'assemblée générale des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et se considérant dûment convoqués, ont par la suite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à deux (2).
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat:
 - a) Monsieur. Zaid F. Alsikafi, Gérant A, avec résidence professionnelle à Three First National Plaza, Suite 4600, Chicago, Illinois 60602, États-Unis d'Amérique, né le 21 juin 1975 à Kentucky (États-Unis d'Amérique);et
 - b) Monsieur Philippe Leclercq, Gérant B, avec résidence professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 18 mai 1968, à Liège (Belgique).

3. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. CAMARA – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le seize octobre de l'an deux mille douze.

Référence de publication: 2012134602/381.

(120177648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., a private limited liability ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.264 (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 4, 2009, published in the Mémorial C number 180 on January 28, 2010, and which articles of association have been last amended by deed of the undersigned notary on September 5, 2012, not yet published in the Mémorial C.

There appeared:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Suite 6511-13, 65/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 31, 2012.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company;
- that the agenda of the Meeting is set as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand dollars of the United States (USD 5,000) in order to bring it from its present amount of thirty-five thousand dollars of the United States (USD 35,000), represented by thirty-five thousand (35,000) shares in registered form, having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, to forty thousand dollars of the United States (USD 40,000) by way of the issuance of five thousand (5,000) shares in registered form with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1) each;

2. Subscription for and payment of the five thousand (5,000) newly issued shares as specified under item 1 above by way of a contribution in cash in an amount of two million one hundred and fifty-five thousand eight hundred and eighty-nine dollars of the United States (USD 2,155,889) of which five thousand dollars of the United States (USD 5,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company;

3. Amendment of Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 which shall read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at forty thousand dollars of the United States (USD 40,000) represented by forty thousand (40,000) shares in registered form having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capital Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand dollars of the United States (USD 5,000) in order to bring it from its present amount of thirty-five thousand dollars of the United States (USD 35,000), represented by thirty-five thousand (35,000) shares in registered form, having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, to forty thousand dollars of the United States (USD 40,000) by way of the issuance of five thousand (5,000) shares in registered form with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the five thousand (5,000) newly issued shares as specified under resolution 1 above by way of a contribution in cash in an amount of two million one hundred and fifty-five thousand eight hundred and eighty-nine dollars of the United States (USD 2,155,889) of which

five thousand dollars of the United States (USD 5,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance of two million one hundred and fifty thousand eight hundred and eighty-nine dollars of the United States (USD 2,150,889) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of two million one hundred and fifty-five thousand eight hundred and eighty-nine dollars of the United States (USD 2,155,889) was forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary, who states it expressly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Company's Articles in order to reflect the resolutions taken above, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at forty thousand dollars of the United States (USD 40,000) represented by forty thousand (40,000) shares in registered form having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand two hundred and seventy-five Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 1,649,556.91.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.264 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 180 du 28 janvier 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 5 septembre 2012, non encore publié au Mémorial C.

A comparu:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Suite 6511-13, 65/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société;
- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000), représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération des cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de deux millions cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.155.889), dont cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) seront alloués au compte de capital social de la Société et le solde au compte de prime d'émission de la Société.

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-avant en lui donnant la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capital Fiduciary S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

- que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000), représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000) par l'émission de cinq mille (5.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq mille (5.000) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de deux millions cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.155.889), dont cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000) seront alloués au compte du capital social de la Société et le solde de deux millions cent cinquante mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.150.889) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de deux millions cent cinquante cinq mille huit cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 2.155.889), est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40.000) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement trois mille deux cent soixante-quinze euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 1.649.556,91.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2012. Relation GRE/2012/3487. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134497/166.

(120177948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of September.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., a private limited liability ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150264 (the "Company"), incorporated on November 4, 2009, following a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, and which articles of association have been last amended by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on December 3, 2009, published in Mémorial C on March 31, 2010.

There appeared:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, a limited company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Suite 6511-13, 65/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong (the Sole Shareholder), hereby represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 31, 2012.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company;
- that the agenda of the Meeting is set as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten thousand dollars of the United States (USD 10,000) in order to bring it from its present amount of twenty five thousand dollars of the United States (USD 25,000), represented by twenty five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, to thirty five thousand dollars of the United States (USD 35,000) by way of the issuance of ten thousand (10,000) shares in registered form with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1) each;

2. Subscription for and payment of the ten thousand (10,000) newly issued shares as specified under item 1 above by way of a contribution in cash in an amount of three million ten thousand dollars of the United States (USD 3,010,000) of which ten thousand dollars of the United States (USD 10,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company;

3. Amendment of Article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 which shall read as follows:

" 5.1. The Company's corporate capital is set at thirty five thousand dollars of the United States (USD 35,000) represented by thirty five thousand (35,000) shares in registered form having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capital Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand dollars of the United States (USD 10,000) in order to bring it from its present amount of twenty five thousand dollars of the United States (USD 25,000), represented by twenty five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up, to thirty five thousand dollars of the United

States (USD 35,000) by way of the issuance of ten thousand (10,000) shares in registered form with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the ten thousand (10,000) newly issued shares as specified under resolution 1 above by way of a contribution in cash in an amount of three million ten thousand dollars of the United States (USD 3,010,000) of which ten thousand dollars of the United States (USD 10,000) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance of three million United States (USD 3,000,000) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of three million ten thousand dollars of the United States (USD 3,010,000) was forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which was given to the undersigned notary, who states it expressly.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Company's Articles in order to reflect the resolutions taken above, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at thirty-five thousand dollars of the United States (USD 35,000) represented by thirty-five thousand (35,000) shares in registered form having a par value of one dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company or any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand five hundred and seventy-five Euro.

The total amount of the capital increase and the share premium is valued at EUR 2,402,934.17.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Junglinster, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150264 (la «Société»), constituée le 4 novembre 2009 suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 décembre 2009 publié au Mémorial C le 31 mars 2010.

A comparu:

HNA Group (Hong Kong) CO., Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Suite 6511-13, 65/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société;
- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000),

représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à trente cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune;

2. Souscription et libération des dix mille (10.000) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de trois millions dix mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 3.010.000), dont dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) seront alloués au compte de capital social de la Société et le solde au compte de prime d'émission de la Société.

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-avant en lui donnant la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000) représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capital Fiduciary S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

- que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux dix mille (10.000) nouvelles parts sociales émises tel que mentionné au point 1. ci-avant par une contribution en numéraire d'un montant de trois millions dix mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 3.010.000), dont dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10.000) seront alloués au compte du capital social de la Société et le solde de trois millions de dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 3.000.000) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de trois millions dix mille dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 3.010.000), est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 35.000) représenté par trente-cinq mille (35.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou à tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement trois mille cinq cent soixante-quinze euros.

Le montant total de l'augmentation du capital social et de la prime d'émission est évalué à EUR 2.402.934,17.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au représentant de la comparante connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2012. Relation GRE/2012/3366. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134496/163.

(120177948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Fimalac Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 122.778.

L'an deux mil douze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIMALAC DEVELOPPEMENT (la «Société»), société anonyme ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 122778, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 209 du 20 février 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu le 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1310 du 16 juin 2011.

L'assemblée générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Géraldine RODRIGUES, master en finance et fiscalité internationales, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe LAVAL, responsable financier, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de EUR 67.400.000 moyennant réduction de la valeur nominale des actions en circulation, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 337.000.000 à EUR 269.600.000, le but de la réduction étant d'absorber à due concurrence les pertes de la société telles qu'elles résultent du bilan au 30.09.2011, dûment approuvé.

2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 53.000.000 en vue de le porter de EUR 269.600.000 à EUR 322.600.000 par la création et l'émission de 662.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 80 chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par l'actionnaire majoritaire et intégralement libérées moyennant versement en numéraire.

3. Instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 500.000.000 avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

4. Modification du 1^{er} alinéa, 4^e alinéa et de la 1^{ère} phrase du 6^e alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 322.600.000 (trois cent vingt-deux millions six cent mille euros) représenté par 4.032.500 (quatre millions trente-deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 80 (quatre-vingts euros) chacune.»

Art. 5. 4^e alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 500.000.000 (cinq cents millions d'euros) qui sera représenté par 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 80 (quatrevingts euros) chacune.»

Art. 5. 6^e alinéa, 1^{re} phrase. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 24 septembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

5. Modification de la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre au lieu du 30 septembre et pour la première fois en 2012, l'exercice social ayant débuté le 1^{er} octobre 2011 prenant fin le 31 décembre 2012.

6. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

7. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du premier jeudi du mois de février au premier jeudi du mois de mai, ce pour la première fois en 2013.

8. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures.»

9. Ajout, à l'article 13 des statuts, d'un dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

«Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui sont toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 67.400.000 (soixante-sept millions quatre cent mille euros) moyennant réduction de la valeur nominale des actions en circulation de EUR 100 (cent euros) à EUR 80 (quatre-vingts euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 337.000.000 (trois cent trente-sept millions d'euros) à EUR 269.600.000 (deux cent soixante-neuf millions six cent mille euros), le but de la réduction étant d'absorber à due concurrence les pertes de la Société, telles qu'elles résultent du bilan au 30.09.2011, dûment approuvé, et toujours existantes à la date du 30.06.2012.

La preuve de l'existence des pertes réalisées au 30.09.2011 a été donnée au notaire instrumentant par la remise d'un bilan dûment approuvé et d'une situation provisoire au 30.06.2012. Une copie de ces documents restera annexée au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 53.000.000 (cinquante-trois millions d'euros) en vue de le porter de EUR 269.600.000 (deux cent soixante-neuf millions six cent mille euros) à EUR 322.600.000 (trois cent vingt-deux millions six cent mille euros) par la création et l'émission de 662.500 (six cent soixante-deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 80 (quatre-vingts euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire majoritaire.

Souscription et libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé, pour autant que de besoin, à son droit de souscription préférentiel des nouvelles actions à émettre, est ensuite intervenu l'actionnaire majoritaire, représenté suivant procuration dont mention ci-avant, lequel a déclaré souscrire toutes les 662.500 (six cent soixante-deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 80 (quatre-vingts euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de EUR 53.000.000 (cinquante-trois millions d'euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 500.000.000 (cinq cents millions d'euros), représenté par 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) d'actions d'une valeur nominale de EUR 80 (quatre-vingt euros) chacune, et d'autoriser le conseil d'administration, pendant une période de cinq années à partir du jour du présent acte et prenant fin le 24 septembre 2017, à augmenter le capital

social dans les limites du capital autorisé, par la création et l'émission de nouvelles actions, sans toutefois réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les 1^{er} et 4^e alinéas ainsi que la 1^{ère} phrase du 6^e alinéa de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. «Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 322.600.000 (trois cent vingt-deux millions six cent mille euros) représenté par 4.032.500 (quatre millions trente-deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 80 (quatre-vingts euros) chacune.»

Art. 5. 4^e alinéa. «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 500.000.000 (cinq cents millions d'euros) qui sera représenté par 6.250.000 (six millions deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 80 (quatre-vingts euros) chacune.»

Art. 5. 6^e alinéa, 1^{re} phrase. «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans débutant le 24 septembre 2012 et prenant fin le 24 septembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre et non plus au 30 septembre, ce pour la première fois en 2012. L'exercice social ayant débuté le 1^{er} octobre 2011 prendra donc fin le 31 décembre 2012.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du premier jeudi du mois de février au premier jeudi du mois de mai, ce pour la première fois en 2013.

Huitième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'ajouter, à l'article 13 des statuts, un dernier alinéa qui aura la teneur suivante:

«Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille cinq cent euros (7.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. LENTZ, G. RODRIGUES, J.-P. LAVAL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44527. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012134427/154.

(120177631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Credit Suisse Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.990.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 septembre 2012;

- qu'il a été prononcé à la clôture de la liquidation de la Société; et

- qu'il a été décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date à laquelle les décisions ont été prises à savoir le 28 septembre 2012 auprès de TMF Luxembourg S.A., sise au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour la société

Emmanuel Réveillaud

Liquidateur

Référence de publication: 2012135023/20.

(120178471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 787.575,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.381.

In the year two thousand and twelve, on eighth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKey Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.381 (the Company). The Company was incorporated on June 8, 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published on August 18, 2004 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 850 at page 40763. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 27, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The Articles have not been amended since then.

There appeared:

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.686 and having a share capital of EUR 25,050.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred and eighty-seven thousand five hundred and fifty euro (EUR 787,550.-) represented by thirty-one thousand five hundred and two (31,502) shares having a nominal value

of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to seven hundred and eighty-seven thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 787,575.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-);

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. by means of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred and eighty-seven thousand five hundred and fifty euro (EUR 787,550.-) represented by thirty-one thousand five hundred and two (31,502) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to seven hundred and eighty-seven thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 787,575.-) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-);

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of twenty-one million two hundred and nine thousand four hundred and two euro and seventy-two eurocents (EUR 21,209,402.72.-) that the Sole Shareholder has against Moy Park Holdings (Europe) Limited, a company incorporated under the laws of Northern Ireland, with company number NI070325 and registered office at The Food Park, 39, Seagoe Industrial Estate, Craigavon, County Armagh, BT63 5QE, United Kingdom (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) twenty-five euro (EUR 25.-) are allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) twenty-one million two hundred and nine thousand three hundred seventy-seven euro and seventy-two eurocents (EUR 21,209,377.72.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated October 4, 2012 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per October 4, 2012 and booked under item "Assets / Current Assets / Debtors / becoming due and payable after more than one year" (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least twenty one million two hundred and nine thousand four hundred and two euro and seventy-two eurocents (EUR 21,209,402.72.-) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable."

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at seven hundred and eighty-seven thousand five hundred and seventy-five Euro (EUR 787,575.-) represented by thirty-one thousand five hundred and three (31,503) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, under his or her sole signature, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.- (six thousand euro).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour d'octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKey Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.381 (la Société). La Société a été constituée le 8 juin 2004 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 18 août 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 850, page 40763. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 27 septembre 20120, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.686 et ayant un capital social de EUR 25,025,- (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 787.550,-), représenté par trente-et-un mille cinq cent deux (31.502) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 787.575,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-);

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise tel que mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, par sa seule signature, de procéder pour le Compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante euros (EUR 787.550,-), représenté par trente-et-un mille cinq cent deux (31.502) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 787.575,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant principal total de vingt-et-un millions deux cent neuf mille quatre cent deux euros et soixante-douze cents (EUR 21.209.402,72,-) que l'Associé Unique détient envers Moy Park Holdings (Europe) Limited, une société constituée selon les lois de l'Irlande du Nord, portant numéro NI070325 et dont le siège social se situe à The Food Park, 39, Seagoe Industrial Estate, Craigavon, County Armagh, BT63 5QE, Royaume Unis (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

- (i) vingt-cinq euros (EUR 25,-) sont affectés au compte de capital social de la Société; et
- (ii) vingt-et-un millions deux cent neuf mille trois cent soixante-dix-sept euros et soixante-douze cents (EUR 21.209.377,72,-) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 4 octobre 2012, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

"- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté du 4 octobre 2012 et figure dans la rubrique «Actifs / Actifs Courants / Debitors / du et payable après plus d'un an» (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, d'au moins vingt-et-un millions deux cent neuf mille quatre cent deux euros et soixante-douze cents (EUR 21.209.402,72,-) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance.»

Le Certificat et le Bilan joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 787.575,-), représenté par trente-et-un mille cinq cent trois (31.503) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, par sa seule signature, de procéder pour le Compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000.- (six mille euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47311. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135307/216.

(120178495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Mazzoni Shoes Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 26.590.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012134600/10.

(120177870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Dominiona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.026.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth of October.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

T&F Tax and Finance S.A., a société anonyme constituted under the laws of Switzerland, having its registered office at Via Bossi 6, 6900 Lugano, Switzerland, registered with the Trade and Companies Register of the Canton of Tessin, under the number CH-514.3.025.552-4,

here represented by Mrs Magali FETIQUE, employee, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the notary executing, to draw up the following Articles of Incorporation of a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "DOMINIONA S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in the territory of Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a collective decision of the partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EUROS (125.-EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by collective decision of the partners of the Company, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, any transfer of Shares must be subject to the previous consent of unanimity of the partners of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the General Partner Meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. All collective decisions, including also those relating to any modification of these Articles, are only validly taken insofar as they are adopted by unanimity of the partners owing the Shares.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to of 31st December, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The Board of Managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the Board of Managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends and,

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder T&F Tax and Finance S.A., predesignated and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the

amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

(1) The number of managers is set at 2 (two). The following people are appointed as manager of the Company for an unlimited period of time, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- Mr Jean-Marie BETTINGER, private employee, born in Saint-Avold, France, on the 14th March 1973, residing professionally in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Mrs Magali FETIQUE, private employee, born in Metz, France, on the 1st February 1981, residing professionally in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

(2) The registered office is established at L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros (EUR 900,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinq octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

T&F Tax and Finance S.A., une société anonyme constituée selon la loi suisse, avec siège social à Via Bossi 6, 6900 Lugano, Suisse et enregistrée au Registre de Commerce du Canton du Tessin, sous le numéro CH-514.3.025.552-4,

ici représentée par Madame Magali FETIQUE, employée, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "DOMINIONA S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision collective des associés délibérant comme en matière modification des Statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision collective des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque Part donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, tout transfert de Parts est subordonné à l'autorisation préalable de l'unanimité des associés de la Société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre des Parts détenues par lui. Toutes les décisions collectives, en ce également compris celles portant sur toute modification des Statuts, ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par l'unanimité des associés de la Société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le Conseil de Gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le Conseil de Gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, T&F Tax and Finance S.A., prédésignée et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique

(1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2). Sont nommés Gérants de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

- Monsieur Jean-Marie BETTINGER, employé, né à Saint-Avold, France, le 14 mars 1973, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

- Madame Magali FETIQUE, employée, née à Metz, France, le 1^{er} février 1981, résidant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg;

(2) Le siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. FATIQUE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47226. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135062/314.

(120178022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Metalltechnik Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.518.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

METALLTECHNIK AKTIENGESELLSCHAFT

Référence de publication: 2012134605/10.

(120177947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

MFR Castel Romano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.841.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFR Castel Romano S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012134606/11.

(120177556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Miralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 27, Zone d'Activité Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 95.817.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012134608/10.

(120177806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Direkirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, recorded with the Guernsey Registry under number 1238,

here represented by Ms. Sinead Browne, Lawyer professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Guernsey on 24 September 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 150.184; incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, Notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, on 3 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2307 of 17 September 2012.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda :

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of two hundred and forty-seven thousand and twenty-six euro and eight cents (EUR 247,026.08), represented by two hundred and forty-seven million, twenty-six thousand and eighty shares (247,026,080) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to two hundred and eighty-three thousand, five hundred and eighty-nine euro and twenty-eight cents (EUR 283,589.28) through the issue of thirty-six million, five hundred and sixty-three thousand, two hundred (36,563,200) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of two hundred and forty-seven thousand and twenty-six euro and eight cents (EUR 247,026.08), represented by two hundred and forty-seven million, twenty-six thousand and eighty shares (247,026,080) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to two hundred and eighty-three thousand, five hundred and eighty-nine euro and twenty-eight cents through the issue of thirty-six million, five hundred and sixty-three thousand, two hundred (36,563,200) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each against a payment in cash;

The thirty-six million, five hundred and sixty-three thousand, two hundred (36,563,200) new shares have been subscribed by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, at a total price of thirty-six million five hundred and sixty-three thousand, two hundred and three euro and ninety-six cents (EUR 36,563,203.96) out of which:

- Thirty-six thousand, five hundred sixty-three euro and twenty cents (EUR 36,563.20) have been allocated to the share capital, and

- Thirty-six million, five hundred twenty-six thousand, six hundred forty euro and seventy-six cents (EUR 36,526,640.76) have been allocated to the share premium.

The thirty-six million, five hundred and sixty-three thousand, two hundred (36,563,200) shares have been fully paid up in cash by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, so that the total amount of thirty-six million five hundred and sixty-three thousand, two hundred and three euro and ninety-six cents (EUR 36,563,203.96) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, Article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at two hundred and eighty-three thousand, five hundred and eighty-nine euro and twenty-eight cents (EUR 283,589.28), represented by two hundred and eighty-three million, five hundred and eighty-nine thousand, two hundred and eighty (283,589,280) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, this deed is worded . in English, followed by a French version; upon request of the same appearing party of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour de septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1238,

ici représenté par Madame Sinead Browne, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2012, à Guernesey.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique (« l'Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.184, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 170 du 27 janvier 2010 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2307 du 17 septembre 2012.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda :

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille vingt-six euros et huit cents (EUR 247,026.08) représentés par deux cent quarante-sept millions vingt-six mille et quatre-vingt (247,026,080) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et vingt-huit cents (EUR 283,589,28) représentés par trente-six millions cinq cent soixante-trois mille et deux cents (36,563,200) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille vingt-six euros et huit cents (EUR 247,026.08) représentés par deux cent quarante-sept millions vingt-six mille et quatre-vingt (247,026,080) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et vingt-huit cents (EUR 283.589,28) représentés par trente-six millions cinq cent soixante-trois mille et deux cents (36,563,200) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

Les trente-six millions cinq cent soixante-trois mille et deux cents (36,563,200) nouvelles parts sociales ont été souscrites par M&G Real Estate Debt Fund L.P., pré-qualifié, pour un montant de trente-six millions cinq cent soixante-trois mille deux cent trois euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 36,563,203.96) dont:

- trente-six mille cinq cent soixante-trois euros et vingt cents (EUR 36.563,20) ont été alloués au capital social; et
- trente-six millions cinq cent vingt-six mille six cent quarante euros et soixante-seize cents (EUR 36.526.640,76) ont été alloués à la prime d'émission.

Les trente-six millions cinq cent soixante-trois mille et deux cents (36,563,200) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par M&G Real Estate Debt Fund L.P., pré-qualifié, afin que le montant total de trente-six millions cinq cent soixante-trois mille deux cent trois euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 36,563,203.96.-) soit à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et vingt-huit cents (EUR 283.589,28) représentés par deux cent quatre-vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille et deux cent quatre-vingt (283,589,280) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BROWNE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2012. Relation: DIE/2012/11052. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135291/131.

(120178241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012134611/11.

(120177858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Monade Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134612/9.

(120177578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Mondial Machines S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 167.946.

Je soussigné, Christophe MIGNANI, représentant de la S.à r.l. ABROAD FIDUCIAIRE, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.654, procède à la dénonciation du siège avec effet immédiat, de la société MONDIAL MACHINES S.à r.l, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167.946, situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand-Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Christophe MIGNANI.

Référence de publication: 2012134613/12.

(120177768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Mozart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 52.745.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOZART S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012134614/12.

(120177618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Mira-Rio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 21, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.759.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2012

Renouvellement du mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans:

Monsieur Van Tilborg Johannes Petrus, né le 24 février 1953 à Dussen, domicilié 57 Rue de la Reconnaissance Nationale, L-4936 Bascharage.

Madame Van Herwijnen Elske Willemina, née le 06 janvier 1955 à Wechendam, domiciliée Steurstraat 50, NL-4285 XG Woudrichem.

Monsieur Flugel Philippe, né le 1^{er} janvier 1979 à Forbach, domicilié 1 Rue des Bouleaux, F-57480 Apach.

Renouvellement du mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans:

Monsieur Van Tilborg Johannes Petrus, né le 24 février 1953 à Dussen, domicilié 57 Rue de la Reconnaissance Nationale, L-4936 Bascharage.

Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

Fiduciaire Gallo et Associés (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012135322/21.

(120178027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

MSPRE NPL S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.940.

Les comptes annuels au 30/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134616/9.

(120177936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Nexar Capital Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.518,65.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.464.

Messieurs Geoffroy Orin KALISH et Steven SPIEGEL ont démissionné de leurs mandats de gérants de catégorie A de la Société avec effet au 30 avril 2012.

Messieurs Stephen ROBERT et Laurent BOUYOUX ont démissionné de leurs mandats de gérants de catégorie C de la Société avec effet au 30 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Nexar Capital Group
Signature

Référence de publication: 2012134617/16.

(120177590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Wichford VGB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 128.297.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession portant sur 255 parts (représentant 51% du capital social) de la société WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l. immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B128297 conclu entre la société REDEFINE INTERNATIONAL PLC, d'une part et les sociétés MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD, MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD et M. Yoram GILL d'autre part, en date du 27 Septembre 2012 que:

- La société MENORA MIVTACHIM INSURANCE LTD., enregistrée à la Chambre de Commerce d'Israël sous le numéro 52-004254-0, ayant son siège social au 115 Allenby St., IL-6581708 Tel Aviv, Israël, a acquis 145 parts cédées par REDEFINE INTERNATIONAL PLC et est désormais associée de la Société en date du 27 Septembre 2012;

- La société MENORA MIVTACHIM PENSIONS LTD., enregistrée à la Chambre de Commerce d'Israël sous le numéro 51-224581-0, ayant son siège social au 7 Zabotinsky St., IL-5252007 Ramat Gan, Israel, a acquis 100 parts cédées par REDEFINE INTERNATIONAL PLC et est désormais associée de la Société en date du 27 Septembre 2012;

- M. Yoram Gill, né le 30 Juillet 1945 à Tel-Aviv (Israël), domicilié à Industriestrasse 13b, CH-6300 Zug, Suisse, a acquis 10 parts cédées par REDEFINE INTERNATIONAL PLC et est désormais associée de la Société en date du 27 Septembre 2012.

Faisant suite à la cession des 255 parts que REDEFINE INTERNATIONAL P.L.C, détenait dans le capital social de la société WICHFORD VGB HOLDING S.à r.l, REDEFINE INTERNATIONAL P.L.C, ne détient plus que 245 parts dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour Wichford VGB Holding S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012135547/29.

(120178289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

No Limits Web & Print S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5425 Gostingen, 14, Burgaass.

R.C.S. Luxembourg B 82.440.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2012134620/10.

(120177845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Norica Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 168.117.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 octobre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012134621/11.

(120177507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Nyomdaker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.376.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012134622/12.

(120177670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

New Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 64.838.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.10.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012134623/12.

(120177944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

VERVAEKE Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.561.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires, en date du 24 septembre 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Walter Lambrecht de son poste d'administrateur avec effet au 17 septembre 2012;

- acceptation de la démission de Madame Caroline Dumont de son poste d'administrateur avec effet au 17 septembre 2012;

- nomination avec effet au 17 septembre 2012 de Monsieur Julien Derumeaux, né le 1^{er} mai 1947 à Menen (B), résidant au 466, Chaussée de Bruxelles, B-1731 Zellik, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 2 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013;

- nomination avec effet au 17 septembre 2012 de Madame Marianne Vervaeke, née le 04 décembre 1944 à Kortrijk (B), résidant au 466, Chaussée de Bruxelles, B-1731 Zellik, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 2 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012135535/19.

(120178445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

New Fortune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 121.125.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012134624/10.

(120177893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

First Data Corporation (Luxembourg), s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.433.

—
EXTRAIT

En date du 16 octobre 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Wim Rits en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2012;
- la démission d'Ivo Hemelraad en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet au 15 octobre 2012;
- Virginia Strelen, née à Bergisch Gladbach, Allemagne, le 30 mai 1977, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.
- Kees-Jan Avis, né à Heemstede, Pays-Bas, le 30 décembre 1981, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

A compter du 16 octobre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Virginia Strelen, gérant;
- Kees-Jan Avis, gérant;
- Erik Wilms, gérant;
- Gregory Piel, gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Référence de publication: 2012135133/25.

(120178018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Nizo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.015.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134626/9.

(120177843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Noe Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.779.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134627/10.

(120177523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Noe Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 74.779.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134628/9.

(120177524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Jolimon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.817.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 12 octobre 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. Monsieur Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Johann BARTHES, administrateur de sociétés, né à Nice (France) le 20 décembre 1980, demeurant à 10028 New York (Etats-Unis d'Amérique), 151, East 85th Street, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Jean-Emile ROSENBLUM, administrateur de sociétés, né à Paris (France) le 31 mai 1978, demeurant à F-75016 Paris (France), 66, avenue Henri Martin, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
5. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à quatre (4).
6. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
7. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Jolimon Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012135232/26.

(120178414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

DBSAM Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.979.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 octobre 2012 a pris note de la démission de:
Mr Chan Kum Kong

8, Cross Street # 08-01, PWC Building
Singapore 048424

Et a nommé pour son remplacement:

Mr Neo Teck Keng
8, Cross Street # 08-01, PWC Building
Singapore 048424

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler les mandats de:

M. Phillip Yeo Phuay Lik
8, Cross Street # 08-01, PWC Building
Singapore 048424

Ms Elaine Koh Yu-Ching
8, Cross Street # 08-01, PWC Building
Singapore 048424

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013,

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
400, route d'Esch
L-1014 LUXEMBOURG

en qualité de Réviseur d'entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour DBSAM FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012135058/34.

(120178515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Noo Fortune S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 121.078.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012134629/10.

(120177891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Noo Noodles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 121.068.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012134630/10.

(120177892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Office Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.014.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134632/10.

(120178002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

OffCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.017.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134633/10.

(120177997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Oko Investments 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.863.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir D. E. SHAW OCULUS PORTFOLIOS, L.L.C., a transféré en date du 15 octobre 2012, 53 parts sociales sur les 1,000 parts sociales qu'il détenait, comme suit:

- 41 parts sociales au profit de Monsieur Fernando CANELLAS DE COLMENARES, demeurant Calle Barrancalle 1, 28023 Madrid, Espagne;

- 12 parts sociales au profit de la société PAMARE DIOROLF S.L., dont le siège social se situe Calle de la Isla de Arosa 45, 28033 Madrid, Espagne, immatriculée au Registre de Commerce de Madrid sous le numéro F51NH12M0.

Luxembourg, le 16 octobre 2012.

OKO INVESTMENTS 2, S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012134634/18.

(120177737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Provendis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.920.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du directoire tenue en date du 10 octobre 2012

Madame Christelle ROSNOBLET, Directrice de Sociétés, née le 13 septembre 1972 à Annecy, France, demeurant au 1, rue de Vénétié, F-74940 Annecy-le-Vieux, France, est nommée Présidente du Directoire. Elle exercera ce mandat pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

Le Directoire

S. ROSNOBLET / C. ROSNOBLET

Membre du Directoire / Membre du Directoire et Présidente du Directoire

Référence de publication: 2012134690/16.

(120177613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

ODSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3410 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 84.793.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012134635/9.

(120177971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Odalinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.192.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134636/10.

(120177906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Omicron Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 24.769.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 16 octobre 2012

Mr François Feltz démissionne de son poste de gérant.

Mlle Feltz Isabelle, née le 14/04/1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 37, cité Joseph Brebsom L-4046 Esch-sur-Alzette est nommée gérante pour une durée de 6 ans

Mlle Feltz Caroline, née le 14/04/1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 27, cité Joseph Brebsom L-4046 Esch-sur-Alzette est nommée gérante pour une durée de 6 ans

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012134637/14.

(120177979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Xea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.036.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 juin 2012:

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société Studio commerciale e fiduciario Michele Romerio, ayant son siège social à Carabella, CH-6582 Pianezzo, immatriculée auprès du Registre de Commerce du canton du Tessin sous le numéro CH-500.1.004.311-2.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XEA S.A.

Référence de publication: 2012135550/21.

(120178115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

Omicron Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 24.769.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 16 octobre 2012

Mr François Feltz cède ses 3999 parts sociales à Feltz Caroline, née le 14/04/1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 27, cité Joseph Brebsom L-4046 Esch-sur-Alzette

Mr François Feltz cède ses 3999 parts sociales à Feltz Isabelle, née le 14/04/1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 37, cité Joseph Brebsom L-4046 Esch-sur-Alzette

Yvonne Welscher cède 1 parts sociales à Feltz Caroline, née le 14/04/1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 27, cité Joseph Brebsom L-4046 Esch-sur-Alzette

Yvonne Welscher cède 1 parts sociales à Feltz Isabelle, née le 14/04/1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à 37, cité Joseph Brebsom L-4046 Esch-sur-Alzette

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012134638/17.

(120177979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

OPIT A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.018.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012134640/10.

(120178003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

MP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.363.235,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.017.

Les comptes annuels au 31.01.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/10/2012.

Pour MP Participations S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012135330/16.

(120178157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2012.

European Business Air Charter, Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue du Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 40.404.

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 17 octobre 2012 au siège social que les mandats des administrateurs:

- Nico FRANCK, né le 02/01/1953 à Luxembourg, demeurant 22, rue Jean Schoetter à L-2523 Luxembourg,
- Robert LOBELL, né le 21/04/1930 à New Jersey (USA) demeurant professionnellement 43 rue Maréchal Foch à L-1527 Luxembourg

et que le mandat de Commissaire aux comptes confié à la société EUROPEAN AUDIT SàRL (B 50956) sont reconduits jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2018.

En outre, il est précisé que l'adresse de Monsieur Jerry FRANCK, administrateur, est désormais 4100, Arch drive #15, Studio City, 91604 CA (USA).

Référence de publication: 2012135819/16.

(120179719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Mapalou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 66.953.

Les statuts coordonnés de la société, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012136020/10.

(120179713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2012.